

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME PREMIER

II

1882

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1883

XVI<sup>e</sup> SÉANCE. — 6 Juillet 1882

Présidence de M. SICARD, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## CORRESPONDANCE

M. le Directeur du musée de Poligny (Jura) adresse une lettre contenant des renseignements sur des instruments préhistoriques de l'âge du bronze récemment découverts dans la région. Elle est accompagnée de dessins représentant un tronçon d'épée et une hache à bords plats.

MM. Lacassagne et de Milloué s'excusent de ne pouvoir assister à la séance et prient la Société de vouloir bien ajourner leurs communications à la séance suivante.

## OUVRAGES OFFERTS

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris.*

Un mémoire de Virchow sur la déformation artificielle des crânes des Philippines conservés au musée de Dresde.

M. Chantre fait ressortir l'intérêt de cette publication qui contient de nombreuses figures représentant les crânes et les appareils qui ont servi à les déformer. Il ajoute que M. Marche a rapporté récemment à Paris une collection de crânes trouvés dans les mêmes localités et offrant les mêmes déformations ; cette collection, plus riche que celle de Dresde, contient, en outre, un très grand nombre d'appareils de déformation crânienne.

## COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président annonce à la Société que, conformément à la

décision prise dans la dernière séance du conseil, il va rappeler aux membres de la Société les articles du règlement qui concernent les communications et leur publication.

Art. 26. — Tous les mémoires lus ou communiqués à la Société, tous les rapports scientifiques, et généralement tous les travaux qui ne figurent pas dans les procès-verbaux des séances sont remis au secrétaire général, qui les soumet à la commission de publication.

Art. 29. — Cette commission accepte, ajourne ou refuse la publication des travaux qui lui sont renvoyés et détermine l'ordre de leur publication, textuellement, en extrait ou en analyse. Elle s'entend avec les auteurs pour les modifications, les coupures ou les suppressions qui lui paraissent opportunes. Ses droits sont absolus et ses décisions sans appel.

Art. 31. — Tous les travaux lus ou adressés à la Société deviennent sa propriété; ceux qui ne sont pas publiés textuellement sont déposés dans les archives; toutefois les auteurs ont le droit d'en faire prendre copie.

Art. 33. — Les auteurs des travaux publiés pour la Société ont le droit de faire faire à leurs frais un tirage à part à cent exemplaires. Les tirages plus considérables ne peuvent être faits qu'avec l'autorisation du Bureau. Les tirages à part ne peuvent être vendus par les auteurs.

Tous les tirages à part doivent porter en gros caractères et en-dessous du titre du mémoire : *Extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon* et la date de la séance à laquelle ce mémoire a été présenté.

M. le Secrétaire général se plaint de ce que les auteurs des communications ne lui remettent généralement ni notes ni mémoires; ainsi sur plus de vingt communications qui ont été faites devant la Société, c'est à peine s'il a reçu trois manuscrits. Dans de pareilles conditions il est absolument impossible d'entreprendre la publication des travaux de la Société.

M. le Président rappelle que le Conseil a décidé que les auteurs devront remettre les manuscrits de leurs communi-

tions dans les quinze jours qui suivront la séance où ces communications auront été faites.

## PRÉSENTATION

## HYDROCÉPHALE ADULTE

PAR M. TRUC

M. Truc, interne à l'hospice du Perron, dans le service de M. le D<sup>r</sup> Colrat, présente un cas d'hydrocéphalie chronique ancienne. Le sujet qu'il montre à la Société, Jean-Claude Roche, est âgé de vingt-deux ans et infirme depuis son enfance. A partir de l'âge de trois mois sa tête se mit à grossir très rapidement ; à trois ans, elle mesurait 65 centimètres de circonférence ; elle mesure actuellement 71 centimètres. La face est assez volumineuse, le cou large, la colonne vertébrale est dérivée à droite ; les membres abdominaux sont atrophiés et les pieds en varus équin. Les fontanelles sont ossifiées. Les formes frontales accentuées : la région pariétale gauche est légèrement bombée. La région pariétale droite est légèrement déprimée, caractère qui paraît dû au décubitus latéral droit qui lui est habituel ; mais, en revanche, il n'y a pas d'applatissage occipital.

La parole a été précoce ; l'intelligence assez vive au début, a paru moyenne dans la suite. Il a appris à lire couramment. Il a de la mémoire, un raisonnement sérieux et beaucoup d'affection pour sa famille.

Les sensibilités diverse sont normales, sauf au membre abdominal gauche, où la sensibilité totale est obtuse. Les fonctions séminales sont à peu près intactes. Cependant, l'œil gauche est affecté de strabisme interne, léger, et la vue, de ce côté, est extrêmement faible. La voix est normale, Les membres thoraciques tremblent un peu sans avoir perdu de leur force. Les membres abdominaux, atrophiés, sont capables de quelques mouvements. Les fonctions végétatives sont bonnes. Le sens génésique est vivace.

M. Colrat insiste sur l'atrophie des membres abdominaux qui existe ordinairement chez les hydrocéphales. On ne peut, dit-il, attribuer cette atrophie à la paralysie infantile. La paralysie dépend ici du cerveau et non de la moelle.

#### DESSIN D'UN CRANE ANCIEN DU MEXIQUE

M. le Secrétaire général montre à la Société une toile envoyée de Guanajuato (Mexique), par M. Dugès, correspondant du Muséum de Lyon; elle représente un crâne dolychocéphale (indice 76 1/2), trouvé dans un terrain d'alluvion avec des restes d'éléphant, près de Villa-Christo. M. Dugès rapporte ce crâne aux temps préhistoriques du Mexique.

#### COMMUNICATION

#### NOUVELLES OBSERVATIONS SUR L'AGE DE LA PIERRE ET L'AGE DU BRONZE DANS L'ASIE OCCIDENTALE SYRIE, HAUTE MÉSOPOTAMIE, KURDISTAN ET CAUCASE

PAR M. E. GHANTRE

L'existence d'un âge de la pierre dans l'Asie occidentale est un fait absolument incontestable. Tous les voyageurs dont l'attention a été appelée sur ces recherches intéressantes ont fait dans cette vaste contrée des observations qui ne laissent aucun doute.

Elles montrent une fois de plus qu'à l'aurore de toutes les civilisations, même celles qui paraissent les plus anciennes et les plus privilégiées, l'homme est apparu dans le plus grand dénuement.

En ce qui concerne l'âge du bronze, le nombre des découvertes est encore fort restreint; l'existence d'un âge du bronze dans les régions qui nous occupent n'est donc pas encore démontré.

Il n'est pas prudent toutefois de refuser à l'Asie occidentale un âge du bronze en se basant seulement sur des preuves négatives.